

PREFECTURE DE L'OISE

Cabinet du Préfet

Arrêté portant modification d'un système de vidéosurveillance

LE PREFET DE L'OISE

Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité et notamment son article 10 ;

VU la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers ;

VU le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéosurveillance pris pour l'application de l'article 10 de la loi précitée ;

VU le décret n° 2006-929 du 28 juillet 2006 relatif à la vidéosurveillance ;

VU la circulaire ministérielle du 22 octobre 1996 relative à l'application de la loi et du décret susvisés;

VU l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2003 autorisant l'exploitation d'un système de vidéosurveillance;

VU les arrêtés préfectoraux des 25 août 2005 et 5 novembre 2007 autorisant la modification du système de vidéosurveillance ;

VU la déclaration de modification du système existant, présentée par La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, pour l'aéroport international de Paris-Beauvais-Tillé ;

VU les récépissés de dépôt n°6008059 et 6008060 de déclaration valant demandes d'autorisation pour les modifications d'un système de vidéosurveillance délivrés le 4 juin 2008 ;

VU l'avis favorable émis par la commission départementale des systèmes de vidéosurveillance en sa séance du 4 juin 2008 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise est autorisée à modifier le système de vidéosurveillance déjà exploité, à l'adresse ci-après désignée, conformément au dossier présenté:

N° 6008059- Tillé- Aéroport International de Paris-Beauvais-Tillé, zone publique
N° 6008060- Tillé- Aéroport International de Paris-Beauvais-Tillé, zone réservée

ARTICLE 2 : L'accès aux images et aux enregistrements est ouvert à certains militaires nommément désignés et habilités par le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale.

.../...

ARTICLE 3 : La transmission des images aux militaires désignés et/ou l'accès aux enregistrements s'effectuera sur demande du Colonel commandant le groupement de gendarmerie.

ARTICLE 4 : La conservation des images par les forces de l'ordre est alors fixée à un mois maximum.

ARTICLE 5 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

ARTICLE 6 : La présente autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 7 : Les autres dispositions des arrêtés susvisés demeurent inchangées.

ARTICLE 8 : L'autorisation sera notifiée au demandeur, au maire de la commune d'implantation et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 4 juillet 2008

Signé

Philippe GREGOIRE

PREFECTURE DE L'OISE

Cabinet du Préfet

Arrêté portant attribution de l'échelon BRONZE
de la médaille de la jeunesse et des sports
Promotion du 14 juillet 2008

Le Préfet de l'Oise,
Officier de la légion d'honneur

Vu le décret n° 56-688 du 6 juillet 1956 portant institution de la médaille d'honneur de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n° 63-1035 du 22 novembre 1983 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille susvisée, pour l'échelon BRONZE ;

Vu la circulaire n° 87-197 du 10 novembre 1987 portant application du décret ci-dessus désigné ;

Vu l'avis de la commission départementale consultative en vue de l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

ARRETE

Article 1er - La médaille de bronze de la jeunesse et des sports est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur Jean-Marie Alphonse, demeurant à Crèvecœur-le-Grand,
Monsieur Stéphane Blanpied, demeurant à Gouvieux
Monsieur Jacques Boillet, demeurant à Compiègne
Madame Mauricette Brèche née Gillet, demeurant à Creil
Madame Aline Carrette née Boulanger, demeurant aux Ageux
Monsieur Serge Chevallier, demeurant à Saint Sulpice
Monsieur Claude Chevessier, demeurant à Fosseuse
Monsieur Henry Coudert, demeurant à Nogent-sur-Oise
Monsieur Gilles Descoings, demeurant à Hardivillers
Monsieur Thierry Desessart, demeurant à Chaumont-en-Vexin
Monsieur Henri Galpin, demeurant à Vineuil-Saint-Firmin
Monsieur Michel Guéry, demeurant à Labryère
Monsieur Patrick Guibon, demeurant à Montreuil-sur-Brèche
Madame Monique Kopec née Bourdinat, demeurant à Crépy-en-Valois
Madame Marie-Joëlle Leneutre née Hénonin, demeurant à Beaulieu-les-Fontaines
Madame Hadjila Leroux née Sellam, demeurant à Lavilletterte
Monsieur Richard Maslanska, demeurant à Creil
Monsieur Philippe Monnier, demeurant à Feuquières
Madame Maryse Moyat née Hugentoble, demeurant aux Ageux
Monsieur Alain Prothais, demeurant à Bailleval
Madame Christine Winogradsky, demeurant à Boutencourt

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 7 juillet 2008

Le préfet,

signé

Philippe GRÉGOIRE

PREFECTURE DE L'OISE

ARRETE

Accordant la médaille d'honneur régionale, départementale
et communale

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2008;

Le préfet de l'Oise
Officier de la légion d'honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

ARRETE

Article 1 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Monsieur BAILLEUX GERARD**
Adjoint au maire de MOULIN SOUS TOUVENT
- **Monsieur BAUCHET JEAN-PAUL (En retraite)**
Adjoint au maire de ST OMER EN CHAUSSEE
- **Monsieur BOUCHU LUCIEN (En retraite)**
Conseiller municipal de BARON
- **Madame DAVERDIN SUZEL née BONNEAU (En retraite)**
Conseiller municipal de ST OMER EN CHAUSSEE
- **Monsieur DEGAUCHY DIDIER**
Conseiller municipal de CANNETANCOURT
- **Monsieur DOUYERE DENIS**
Maire de LA NEUVILLE SUR RESSONS
- **Monsieur DUCHAUSSOY HENRI (En retraite)**
Conseiller municipal de SENANTES

4-

- **Monsieur GONTHIER JACQUES**
Conseiller municipal de LA NEUVILLE SUR RESSONS
- **Monsieur KNAUSS JEAN-PAUL**
Maire de CANNECTANCOURT
- **Monsieur LABORDE PIERRE**
Adjoint au maire de RANTIGNY
- **Monsieur LUCAS CHRISTIAN (En retraite)**
Ancien conseiller municipal de SENLIS
- **Monsieur NUC PIERRE**
Adjoint au maire de BERTHECOURT
- **Monsieur OFFER DANIEL**
Adjoint au maire de RANTIGNY
- **Monsieur RENARD BERNARD**
Adjoint au maire d'ARSY

Médaille VERMEIL

- **Monsieur BANCE MICHEL**
Maire de RANTIGNY
- **Monsieur BLANCHARD ALAIN**
Maire de ST LEU D'ESSERENT
- **Monsieur DEVIMEUX CLAUDE**
Adjoint au maire de RANTIGNY
- **Monsieur DOFFEMOND GUY**
Adjoint au maire de ST LEU D'ESSERENT
- **Monsieur SEGHERS ALEX (En retraite)**
Adjoint au maire de FITZ JAMES

Médaille OR

- **Monsieur FRANÇOIS JOEL (En retraite)**
Maire d'ARMANCOURT

Article 2 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Madame ANDUYAR CHANTAL**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur ANNEQUIN JEAN-MICHEL**
Adjoint technique,
SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMERATION PARISIENNE
- **Madame APPERT CORINNE née LENIQUE**
A.T.S.E.M. 1ère classe, MAIRIE d'ATTAINVILLE
- **Monsieur AUBRET CHRISTOPHE**
Educateur des A.P.S. hors classe, MAIRIE de BEAUMONT SUR OISE
- **Madame AUFFRET CORINE née FERRÉ**
Auxiliaire de puériculture principale, VILLE de PARIS
- **Madame AUTIQUET SANDRINE née LOUIS**
Aide-soignante, HOPITAL LOCAL de CREVECOEUR LE GRAND
- **Monsieur BARRIOL JEAN-MICHEL**
Chargé de gestion, E.P.A.D. de PARIS LA DEFENSE
- **Madame BASSERIE MARIE-CECILE née LABAT**
Attachée d'administration hospitalière,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur BATICLE PATRICK**
Garde champêtre - cantonnier,
MAIRIE de THIEUX
- **Monsieur BEAUMONT JEAN-JACQUES**
Brigadier chef principal,
MAIRIE de NOYON
- **Madame BELIER ELISABETH née MARTIN**
Adjoint technique de 2ème classe,
MAIRIE de CLERMONT
- **Madame BERTIN JACQUELINE**
Adjoint technique 2ème classe,
CONSEIL GENERAL de CRETEIL
- **Madame BESNARD NATHALIE**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT

- **Madame BINET MARLENE née GOBEAUT**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame BLANCO CATHERINE née CLIQUET**
Adjoint administratif de 1ère classe,
MAIRIE d'ARNOUVILLE LES GONESSE
- **Monsieur BOCHARD PASCAL**
Adjoint technique 1ère classe,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS
- **Monsieur BOILON JEREMIE**
Adjoint technique principal 2ème classe,
MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur BONNARD REGIS**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur BONVOISIN BERTRAND**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Madame BOOS DOMINIQUE**
Adjoint technique 2ème classe,
MAIRIE de CHOISY AU BAC
- **Monsieur BORDEZ JEAN-MICHEL**
Adjoint technique de 1ère classe,
MAIRIE de MONTATAIRE
- **Madame BORMANS COLETTE née TESTU**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame BOUCHER FRANCINE née GONZALES**
A.S.E.M. 1ère classe, MAIRIE de SARTROUVILLE
- **Madame BOUCHER NOELLE**
Agent d'entretien, MAIRIE de CHOISY AU BAC
- **Madame BOULENT CHRISTINE née CHARTIER**
Assistante maternelle, MAIRIE de SENLIS
- **Monsieur BOUVIER-LANGLLET FREDERIC**
Rédacteur chef, MAIRIE de SENLIS
- **Madame BROUCK BRIGITTE**
Ouvrier professionnel qualifié,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT

- **Madame BRUET LAURENCE**
Aide-soignante,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Monsieur BRUNET BERNARD**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur BUDNY JEAN-CLAUDE**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur BURNIAUX EMMANUEL**
Agent de maîtrise, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur CAILLEUX JOSÉ**
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur CALPETARD JEAN-FRANÇOIS**
Agent de maîtrise, MAIRIE de BESSANCOURT
- **Monsieur CANDELIER DOMINIQUE**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de CLERMONT
- **Monsieur CAPPUCCI PASCAL**
Ouvrier professionnel qualifié,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur CARDOT VINCENT**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame CARO NICOLE**
Infirmière de classe supérieure, HOPITAL LARIBOISIERE
- **Monsieur CARON JEAN-PIERRE**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame CARTON NADINE née VANBESIEN**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur CATOIR JEAN-PAUL**
Adjoint technique principal,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS
- **Madame CAZENAVE NICOLE**
Educatrice de jeunes enfants, MAIRIE de MONTATAIRE
- **Madame CLAISSE BERNADETTE**
Agent des services hospitaliers qualifié,
HOPITAL de CREPY EN VALOIS
- **Monsieur COLSON THIERRY**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE

- **Madame CONCY EVELYNE**
Secrétaire médicale de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame CONTINI ALICIA née CHICA**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur CORDIER LAURENT**
Aide-soignant,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Madame CROISILLE EDITH née BOITRELLE**
Infirmière de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DE RYCKE MARTINE née POSSIEN**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DE SCHRYVER BERNARD**
Agent de maîtrise,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS
- **Madame DECORBIE LYSIANE née RICHARD**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de VILLERS ST PAUL
- **Madame DEGOURNAY SYLVIE**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DEGOUY ROSE née DEFACQ**
Agent d'entretien, MAIRIE du PLESSIER SUR ST JUST
- **Madame DEHAN-PAUPORTE FABIENNE**
Brigadier chef principal, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame DEHUD CATHERINE née AUDOUIN**
Adjoint administratif principal, VILLE de PARIS
- **Madame DELAFERTE SOLANGE (En retraite)**
ASH, CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DELIMAUGE CATHERINE née DELAPORTE**
Adjoint des cadres de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES PORTES DE L'OISE
à BEAUMONT SUR OISE
- **Madame DEMEILLER ISABELLE**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT

g

- **Monsieur DENEVE BRUNO**
Aide-soignant de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DEPATIN NATHALIE née BUNA**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de BORNEL
- **Madame DEPLANQUE KATY**
Aide-soignante,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Madame DERISBOURG CATHERINE née LEMOINE**
Aide-soignante de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DERISBOURG JEAN-PAUL**
Ouvrier professionnel spécialisé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DEROZIER NORBERT**
Ouvrier professionnel qualifié,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DESESQUELLES ERIC**
Adjoint technique principal de 2ème classe,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS
- **Madame DESESQUELLES JOSIANE**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DESSUILLE JEAN-MARIE**
Cadre infirmier, HOPITAL LARIBOISIERE à PARIS
- **Madame DOBIGNY NATHALIE née ZITTER**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur DONNETTE CHRISTOPHE**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur DOUARIN DANIEL**
Adjoint technique, VILLE de PARIS
- **Madame DUBOIS BEATRICE**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE de BORNEL
- **Monsieur DUBOIS CLAUDE**
Infirmier cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DUCHAUSSOY VERONIQUE**
Aide-soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER de GISORS

h

- **Monsieur DUCHESNE PATRICE**
Aide-soignant de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DUCOLLET DOMINIQUE**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DUFOUR FRANCK**
Maître ouvrier, HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL de PARIS
- **Monsieur DUVAUCHELLE DOMINIQUE**
Adjoint technique principal,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS
- **Madame ECOUPAUD VERONIQUE née DUCHOSSOIS**
Agent de maîtrise territorial titulaire,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE de SAINT DENIS
- **Madame ELLE MICHELLE**
Adjoint administratif 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE SEINE SAINT DENIS
- **Madame ESTUR FLORENCE née DEBOFFLE**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame FAUCHER SANDRINE née SERGEANT**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame FAVIEZ DOMINIQUE**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de DRANCY
- **Madame FLAMANT ISABELLE**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur FLAMENT BERNARD**
Attaché principal,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS
- **Monsieur FOUQUET DOMINIQUE**
Agent de maîtrise, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame FOUQUET SANDRINE née GOUYER**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame FRANCOIS PASCALE**
Auxiliaire de puériculture principale, VILLE de PARIS

M

- **Madame FRANQUE NATHALIE**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame FRAZIER VERONIQUE née CHABLE**
Secrétaire médicale de classe exceptionnelle,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame FREMAUX DANIELE**
Directeur hors classe,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur GALACH DANIEL**
Educateur hors classe des APS, MAIRIE de MONTATAIRE
- **Madame GALANTINE SUZANNE née MESDESIRS**
Agent de service des écoles maternelles, VILLE de PARIS
- **Monsieur GAMBER DENIS**
Agent de maîtrise, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur GARCIA STÉPHANE**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame GARNET SOPHIE née FLAGOTHIER**
Aide-soignante de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur GARTIN JEAN-LOUIS**
Chef de service de police, MAIRIE de SENLIS
- **Monsieur GAUDFROY MICHEL (En retraite)**
Brigadier chef principal, MAIRIE de MOUY
- **Madame GAUTHIEZ NATHALIE**
Aide-soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER de GISORS
- **Madame GENIN DANIELLE née FAIVRE**
Agent technique territorial principale, CONSEIL GENERAL de CRETEIL
- **Madame GOURDEAU FRANÇOISE née SIMONET**
Assistante maternelle, MAIRIE de SENLIS
- **Monsieur GOY ALAIN**
Ouvrier professionnel qualifié,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Madame GRANATO ELISABETH née GODI**
Infirmière de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT

12

- **Madame GROSPIERRE BRIGITTE (A titre posthume)**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur GUERIN ARNAUD**
Technicien supérieur chef, MAIRIE de POISSY
- **Monsieur GUILLEMOT PATRICK**
Agent de maîtrise, MAIRIE de PIERREFITE SUR SEINE
- **Madame HALLER VERONIQUE née PERVILLE**
Adjoint administratif principal, MAIRIE de SAINT MAXIMIN
- **Madame HAMMAOUI VALERIE**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE de DRANCY
- **Monsieur HARDY FREDERIC**
Conducteur d'automobile de transport en commun, VILLE de PARIS
- **Madame HAZARD KARINE née MORANT**
Agent administratif principal 2ème classe,
MAIRIE de PONT SAINTE MAXENCE
- **Monsieur HEBRARD ERIC**
Adjoint technique territorial titulaire 2ème classe,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE de SAINT DENIS
- **Monsieur HEMART PATRICE**
Infirmier secteur psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL d'AMIENS
- **Madame HERCELIN VERONIQUE née LECLERC**
Aide-soignante de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur HIJAZI MARC**
Médecin, CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur HRAPLAK LAURENT**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur JACQUEL CHRISTOPHE**
Rédacteur principal, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame JOBART AGATHE née FLORENT**
Auxiliaire de puériculture principale, VILLE de PARIS
- **Monsieur JOHANNES PATRICK**
Chef de service police classe supérieure, MAIRIE de NOYON
- **Madame JOVANOVIC NADIA**
A.T.S.E.M. 2ème classe, MAIRIE de DRANCY



- **Madame KHOMIAKOFF JACQUELINE née HARING (A titre posthume)**
Secrétaire de mairie à LABERLIERE
- **Monsieur KREFT HENRI**
Moniteur éducateur,
CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL à AMIENS
- **Monsieur KUCHARD JEAN-MICHEL**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE
- **Monsieur KULUPA PATRICK**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame LACAILE MARLENE**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur LAGATHU BRUNO**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame LAGUIGNER ANNE-MARIE née RITZL**
Agent spécialisé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LAINE MARIE-CHRISTINE née VAILLANT**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur LAURENT DIDIER**
Aide-soignant de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LAVENANT MURIELLE née MASSET**
Aide-soignante de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LE BOUSSARD ISABELLE**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LEFEBVRE ISABELLE née BESINGUE**
Aide-soignante de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur LEQUEUX GERARD**
Secrétaire de mairie, MAIRIE de LANEUVILLEROY
- **Madame LEROY CHRISTELLE**
Adjoint patrimoine principal 1ère classe, MAIRIE de PERSAN
- **Monsieur LEROY ERIC**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE de COMPIEGNE



- **Madame LEROY MARIA DEL PILAR née BRAVO**
A.S.E.M, MAIRIE de BREUIL LE VERT
- **Monsieur LEVERBE DIDIER**
Contrôleur en chef, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS
- **Madame LEVON CHRISTIANE née POULET**
Assistante maternelle, MAIRIE de SENLIS
- **Monsieur LHOTTELLIER GILLES**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de MARGNY LES COMPIEGNE
- **Madame LOBATO-DOMINGUEZ PEPITA**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur LOF KARL**
Agent d'accueil et de surveillance, VILLE de PARIS
- **Madame LOMBRY MYRIAM**
Auxiliaire de soins 1ère classe, MAIRIE de STAINS
- **Monsieur LOPEZ BRUNO**
Ingénieur en chef,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Monsieur LOUCHARD JEAN-LUC**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de STAINS
- **Monsieur LOUETTE JEAN-CHARLES**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur LOUVAIN GÉRARD**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Monsieur LOYER DANIEL**
Brigadier chef principal, MAIRIE de SENLIS
- **Monsieur LUU VAN DONG JEAN-MICHEL (En retraite)**
Agent technique qualifié, MAIRIE de CHOISY AU BAC
- **Madame MACREZ ZOHRA née SAD SAOUD**
ASH, CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur MAFFLARD HERVÉ**
Ouvrier professionnel qualifié,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Madame MAGNIER EMMANUELLE**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT

J.S.

- **Madame MAILLARD CATHERINE**
Aide-soignante, HOPITAL LOCAL de CREVECOEUR LE GRAND
- **Madame MAILLET MARYVONNE née LELONG**
Aide-soignante de classe exceptionnelle,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame MAILLET NATHALIE née BOSQUET**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame MARCHANT CORINNE**
Rédacteur, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame MARGOT JOCELYNE**
Agent spécialisé principal 1ère classe, MAIRIE de SARCELLES
- **Madame MARTIN MARYLINE née THUILLIER**
Adjoint technique de 2ème classe,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS
- **Madame MAUBON NADINE née BURGUEZ**
Rédacteur, MAIRIE de PONT SAINTE MAXENCE
- **Madame MERCIER CECILE née MOUQUET**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame MERCIER VERONIQUE née LIENNARD**
A.T.S.E.M., MAIRIE de FONTENAY EN PARISIS
- **Madame MILOCHE BRIGITTE**
Agent spécialisé 1ère classe des écoles maternelles, MAIRIE de CERGY
- **Madame MUHVIC MARIANNE née POTTIER**
Rédacteur chef, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS
- **Madame MYJAK ISABELLE**
Infirmière,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Madame NOEL JOCELYNE née LEVEQUE**
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE L'OISE
- **Monsieur NOEL OLIVIER**
Agent de maîtrise,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame NOMBRET CHRISTINE**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT

J.S.

- **Monsieur OGANESOFF FABRICE**
Aide-soignant de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame OUGHLIS SONIA**
Infirmière de classe normale, CENTRE HOSPITALIER de GISORS
- **Madame OULDALI FATEHA**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame PACCOT NATHALIE**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame PAQUE BRIGITTE**
Secrétaire de mairie, MAIRIE du QUESNEL-AUBRY
- **Monsieur PARENT ALAIN**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de SENLIS
- **Monsieur PATARD GILLES**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de GLAIGNES
- **Madame PAULOUS SYLVIE née MARTIN**
Auxiliaire de puériculture principale, VILLE de PARIS
- **Madame PEREZ LUCE née COCHET**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE de NOYON
- **Madame PERNEL JOSIANE**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de JOUY LE MOUTIER
- **Madame PETIT FRANÇOISE née DURU**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame PHILIPPE LAURANNE née CLERICI**
Assistante maternelle, MAIRIE de SENLIS
- **Monsieur PIOT OLIVIER**
Adjoint administratif principal de 2ème classe,
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN de HENIN BEAUMONT
- **Madame PIQUET MARIE-CLAUDE née LECLERE**
Infirmière de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur PLICHON DIDIER**
Adjoint technique principal de 1ère classe,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMontois
- **Madame PLUCHART JOSSELINE née BLANDIN**
Adjoint administratif, MAIRIE de COYE LA FORET

JA

- **Monsieur POIDEVIN GILLES**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE de ST DENIS
- **Monsieur POINTIN GILLES**
Secrétaire de mairie, MAIRIE de THIESCOURT
- **Monsieur POTTIER FABRICE**
Infirmier de secteur psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL d'AMIENS
- **Madame PRUVOT LYDIE**
Adjoint technique territorial, MAIRIE de SENANTES
- **Madame RAIGNEAU ARIEL née HACHON**
Agent spécialisé des écoles, MAIRIE de VERNEUIL EN HALATTE
- **Madame RANCINANGUE JOSIANE née COURTIN**
Adjoint administratif principal,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMontois
- **Monsieur REBEYROLLE PASCAL**
Directeur territorial, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMontois
- **Madame RENARD MARIE-JOSEPHINE née JUPITER**
A.T.S.E.M. 1ère classe, MAIRIE de CLERMONT
- **Madame RESENDE MARIA née PINTO**
Assistante maternelle, MAIRIE de SENLIS
- **Monsieur RICARD PATRICK**
Adjoint technique dev2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame RICHARD PATRICIA**
A.T.S.E.M, MAIRIE de CHOISY AU BAC
- **Monsieur RIGOLLOT JEAN MARIE**
Agent de maîtrise, MAIRIE de ENGHIEEN-LES-BAINS
- **Madame ROBILLARD SYLVIE née DAVID**
Adjoint administratif principal,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur ROHART FRANCIS**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame ROUSSEAU ROSELYNE**
Adjoint administratif 1ère classe,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON

JB

- **Madame ROUX FRANÇOISE née PRIEZ**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur RUISI THIERRY**
Agent de maîtrise, MAIRIE de SARCELLES
- **Monsieur SAILLY FREDERIC**
Agent technique territorial, MAIRIE de SENANTES
- **Monsieur SAINT OMER BRUNO**
Technicien supérieur,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur SALAMA ROGER**
Chef de service de police, MAIRIE de SENLIS
- **Madame SALMON VERONIQUE**
Aide-soignante, HOPITAL SAINT LOUIS de PARIS
- **Madame SANCHEZ ANNIE née MASCART**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de MONTMAGNY
- **Monsieur SAP PATRICK**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de RANTIGNY
- **Monsieur SEBIRE HENRI (En retraite)**
Employé communal, MAIRIE de BEAUVAIS
- **Madame SELLIER NATHALIE née TURMEL**
Adjoint administratif 1ère classe,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame SEZEUR MARIE-JOSÉ née SAMSON**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de BORNEL
- **Madame SOBOL HELENE née LEMEE**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame SOSINSKI CORINNE née CHRETIEN**
Ouvrier professionnel qualifié,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame SURQUAIN CORINNE née LECAS**
A.T.S.E.M. 1ère classe, MAIRIE de VILLERS ST PAUL
- **Monsieur TASSIN JEAN-LOUIS**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE de CHOISY AU BAC
- **Monsieur TASSUS DIDIER**
Ouvrier professionnel qualifié,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT

19

- **Madame TESSIER MONIQUE née BOUDOT**
Infirmière de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame THUANT MARIA, TÉRÉSA**
Agent social de 2ème classe, MAIRIE de VILLIERS LE BEL
- **Madame TREGARAUD VALERIE**
Auxiliaire de puériculture principale, MAIRIE de MONTMAGNY
- **Madame TRIPLET ISABELLE née LAMOUR**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur TRIQUET ERIK**
Professeur d'enseignement artistique,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS
- **Madame TROUVE CATHERINE née MIRISKI**
Bibliothécaire, MAIRIE de SENLIS
- **Madame VANDERM DANY née BIRCK**
Aide-soignante de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame VAUDEQUIN LEA PASCALE**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame VERGNIAUD PATRICIA**
Analyste programmeur,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame VERMEULEN MARIELLE née OPERON**
Infirmière psychiatrique de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur VUILLEMENOT XAVIER**
ETAPS hors classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur WADIER JEAN-LUC**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de BORNEL
- **Monsieur WICART CHRISTEL**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame WILFRID DANIELLE**
Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE SEINE SAINT DENIS
- **Monsieur YOUSFI ABDELHAKIM**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de VILLEPINTE

20

- **Madame ZAK VALERIE née MATOS**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE de COMPIEGNE

Médaille VERMEIL

- **Madame ADE JOCELYNE née VITRÉ**
Secrétaire médicale et sociale, DEPARTEMENT de PARIS
- **Madame AIT-KHEDACHE HAYATS**
Adjoint d'animation principal 1ère classe, MAIRIE de VILLIERS LE BEL
- **Monsieur ALBERT PATRICK**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame ALBISSON MAGUY née SIKSIK**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de NANTERRE
- **Madame ARRESTIER MARIE-FRANCE**
Aide-soignante de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame AUZOLLES CLAIRE née PAUL**
A.T.S.E.M. principal de 2ème classe, MAIRIE d'ARGENTEUIL
- **Madame BAEYAERT BRIGITTE**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de NOYON
- **Madame BAGOT ANNIE**
Aide-soignante, HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL de PARIS
- **Monsieur BALATEAU DANIEL**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame BALLIN CHRISTIANE née MADOUR**
Assistante maternelle, MAIRIE de SENLIS
- **Madame BARON MARIE-HELENE née PETIT**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame BOITRELLE MARIE-CHRISTINE née LEMAIRE**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur BOMBRE JEAN-CLAUDE**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de CLERMONT
- **Madame BONNET BERNADETTE née ADAM**
Adjoint administratif principal,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT

21.

- **Madame BORDEZ MICHELINE née GILBERT**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de MONTATAIRE
- **Madame BOUCHINET PATRICIA née KOEFLER**
Agent d'entretien qualifié,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame BOULOGNE BRIGITTE née DROCOURT**
Adjoint administratif adjoint,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame BOURGUIGNON CLAUDINE née THESIN**
Secrétaire médicale de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame BROSSARD REGINE**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de PONTOISE
- **Monsieur BURNIAUX JEAN-LUC**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur CADET JEAN-FRANÇOIS**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur CAPPELLE PASCAL**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur CARBONNEL GILBERT**
Adjoint technique principal de 1ère classe,
MAIRIE de CONFLANS SAINTE HONORINE
- **Monsieur CARDON DOMINIQUE**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame CARPENTIER ANNICK**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame CARRIER MARYSE née CARTRON**
Auxiliaire de puériculture chef, VILLE de PARIS
- **Madame CAUCO NICOLE née KIRN**
Agent spécialisée en école maternelle, MAIRIE de CHOISY AU BAC
- **Madame CAUWEL CHANTAL**
Assistante maternelle, MAIRIE de SENLIS
- **Monsieur CAZALET JEAN-LUC**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE

22.

- **Madame CHAMBRIER MIREILLE née BOURNEUF**
Maître ouvrier, HOPITAL SAINT ANTOINE de PARIS
- **Madame CHAUMET FRANCINE née GUERIN**
Infirmière cadre supérieur de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame CHAUVEAU NADINE née MESNARD**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER BEAUJON de CLICHY
- **Madame COFFIN ANNIE née MILLET**
Secrétaire médicale de classe exceptionnelle,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DAUBIN BRIGITTE née GUERCHAIS**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DEBOVES DOMINIQUE née JEAN**
Aide-soignante de classe exceptionnelle,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DECARSIN EDITH**
Attachée d'administration hospitalière, CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE
VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Madame DEFACQ NELLY née PUISIER**
Aide-soignante de classe exceptionnelle,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DELACHAPPELLE MOREL BRIGITTE**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DELACOURT MARIE-JOSÉ**
Secrétaire générale, MAIRIE d'ANDEVILLE
- **Monsieur DELBECQ JAMES**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de NOYON
- **Madame DELHEZ GUYLAINE née AUBERT**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DELICQ MARIE-THERESE**
Aide-soignante de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DELSAUX ANTOINE**
Moniteur d'atelier,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT

23

- **Madame DERYCKER MARIE-PAULE**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de PONTOISE
- **Monsieur DESHERBAIS THIERRY**
Aide-soignant,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Monsieur DESMELIERS JEAN-PIERRE**
Président de la communauté de communes du pays de Bray,
COMMUNAUTE DE COMMUNES du COUDRAY SAINT GERMER
- **Monsieur DESTOMBES DENIS**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame DEVILLERS MARIE-CLAUDE née NICOLAS**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DOURLENS ARISTIDE**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DRUGEON JAMES**
Adjoint technique territorial, MAIRIE de CREVECOEUR LE GRAND
- **Madame DUBOIS MICHELE**
Rédacteur territorial, CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE
- **Madame DUMONDELLE EVELYNE née MORTIER (A titre posthume)**
Educateur spécialisé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DUMONT JOSÉ**
Agent technique, MAIRIE de BALAGNY SUR THERAIN
- **Madame DUPLAN CHRISTINE née BLONDEL**
Assistante conservateur des bibliothèques 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur EUDELLE ALAIN**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de CLERMONT
- **Monsieur EUDELLE JOEL**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de CLERMONT
- **Monsieur FLORES MANUEL**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE d'ISSY LES MOULINEAUX
- **Monsieur FOUILLET GERARD**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE de NANTERRE

24

- **Madame FOURCADE ISABELLE**
Rédacteur chef, MAIRIE de VILLETANEUSE
- **Madame FRELAT MARIE-DANIELLE née FONTAINE**
Infirmière, HOPITAL LOCAL de NANTEUIL LE HAUDOUIN
- **Madame GALICHET NADINE**
Ouvrier professionnel qualifié,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame GAUDEFROY BRIGITTE née LABEAU**
Aide-soignante de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame GAUDFROY FRANCINE née NEVEUX**
Moniteur d'atelier,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame GAUTHIER CHRISTINE née ROULIER**
Technicien de laboratoire cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur GAUTHIER PASCAL**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame GAUTIER EDWIGE née TYMEN**
Auxiliaire puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
DE POISSY/SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame GIGUEL ELISABETH née VIVIEN**
Assistante maternelle, MAIRIE de SENLIS
- **Madame GILLERON BRIGITTE**
Infirmière,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Madame GOMOT MIREILLE née DUPERRIER**
Rédacteur territorial principal, MAIRIE d'ARCUEIL
- **Monsieur GONTHIER DIDIER**
Infirmier cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame GONTIER NICOLE née IDE**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame GOUDIN MURIELLE née SZYNAL**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT

28 -

- **Madame GOURDEL MARIE-NOELLE**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame GOURDEL YVELINE**
Aide-soignante de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame HAEFFLINGER MARIE ELISABETH**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame HENON LAURENCE**
Adjoint administratif principal 1ère classe,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Monsieur HERAULT XAVIER**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame JACQUEMIN MARIE-CLAUDE née DAGES**
Secrétaire médicale et sociale, CAS de PARIS
- **Madame JALADON DOMINIQUE née CARIO**
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE
POISSY/SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Monsieur JAMAULT XAVIER**
Maître ouvrier, CAS de PARIS
- **Madame JAOUEN FRANÇOISE**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LAMIDEL VERONIQUE**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LAMOUR CHANTAL née POULAIN**
Adjoint administratif principal,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LANGLET GHISLAINE**
Infirmière,
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à NOYON
- **Madame LARIBI FATYMA**
Aide-soignante de classe exceptionnelle,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur LAUVERGEON CLAUDE**
Agent de maîtrise, MAIRIE de SENLIS

26 -

- **Madame LAVOCAT EMMA née PALAZY**
Adjoint administratif principal de 1ère classe,
MAIRIE de BERNES SUR OISE
- **Madame LECIEUX NADIA née FORTIN**
Aide-soignante de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur LECOCQ THIERRY**
Adjoint technique principal de 2ème classe,
MAIRIE d'ISSY LES MOULINEAUX
- **Madame LEDEZ-ALEXANDRE MARIE-ALINE née LEDEZ**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LEFEUVE FRANCINE née LINGIER**
Agent spécialisé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LEFEUVE MYRIAM née THOMINE**
Agent spécialisé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LEFEVRE NELLY née ROBERT**
Attachée d'administration hospitalière,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LEFORT EDWIGE née LOTTIN**
Agent de police municipale, MAIRIE de MARY SUR MARNE
- **Madame LELEU FRANCINE**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LELIEVRE JOCELYNE née LECOMTE**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LEMAIRE AGNES née PAILLE**
Rédacteur chef, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS
- **Madame LEPAGE MARTINE**
Agent des services hospitaliers,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LEVEQUE CHANTAL née DEMAURIC**
Assistante maternelle, MAIRIE de SENLIS
- **Monsieur MAGIS PHILIPPE**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de GOUVIEUX

- **Madame MAILLARD NADINE née COURTOIS**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur MAILLET BERNARD**
Agent de maîtrise,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur MARIN FRANCIS**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de VILLERS ST PAUL
- **Monsieur MARQUILLY JEAN-NOËL**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame MARTIN CHRISTINE**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de GISORS
- **Madame MARTIN MARTINE née GARANDEL**
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe,
MAIRIE de PIERREFITE SUR SEINE
- **Madame MASSEGUIN PATRICIA**
Attaché principal, MAIRIE de SENLIS
- **Madame MENARD MARIE-JOSE née DELVILLE**
Adjoint technique,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS
- **Monsieur MENARD PHILIPPE**
Agent de maîtrise principal,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS
- **Madame MERCIER JOCELYNE**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame MERIBAUT CHANTAL née VINCENT**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame MILLET ISABELLE née FLACHER**
Assistante de service social,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame MOENS MIREILLE**
Secrétaire de mairie, MAIRIE de RESSONS-SUR-MATZ
- **Monsieur NEVEUX PASCAL**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT

- **Monsieur NICOLI BRUNO**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de VILLIERS LE BEL
- **Monsieur PALISSE ERIC**
Agent de maîtrise, MAIRIE de NOYON
- **Madame PARTIKIAN CATHERINE**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur PATIN JEAN-CLAUDE**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur PELLE DIDIER**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur PERQUIS PATRICK**
Maître ouvrier principal,
CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS de PONTOISE
- **Monsieur PIERROT ARNAULD**
Adjoint technique, VILLE de PARIS
- **Monsieur POLAK DOMINIQUE**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame PONT MARIE-JOSÉE**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE VALLEE DE L'OISE à
NOYON
- **Madame PROSPER NICOLE née SALLERON**
Aide-soignante, HOPITAUX CHARLES FOIX - JEAN ROSTAND d'IVRY SUR
SEINE
- **Madame RAPEAU JOSEPHÉ née GOUACIDE**
Aide-soignante, HOPITAL SAINT ANTOINE de PARIS
- **Madame REINERT ELIANE née RICART**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de CLERMONT
- **Madame ROBERT MARYLINE née LEQUIEN**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur ROUDERGUES NOEL**
Agent technique principal,
SERVICE CENTRAL DES BLANCHISSERIES de PARIS
- **Madame ROULAND DOMINIQUE née CRUCIFIX**
Aide-soignante de classe exceptionnelle,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT

gr

- **Monsieur ROUX JEAN-PIERRE**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
DE POISSY/SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame RUFFIN MARTINE née BOBELYN**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur SAINNEVILLE DANIEL**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame SALESSE SYLVIE née CAUDRON**
Rédacteur principal, MAIRIE de GOUVIEUX
- **Madame SAMSON CLAUDINE née LIMOUSIN**
Agent spécialisé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur SCHMITT PATRICK**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE d'AUBERVILLIERS
- **Madame SOUYRI MARIE-HELENE**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame STEINER ANNE-MARIE née CILLIER**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de NOYON
- **Monsieur TAVERNE DANIEL**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame TELLIER NADEGE née JADAS**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de CHOISY AU BAC
- **Monsieur TELLIER PATRICK**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de CHOISY AU BAC
- **Madame THIERRY MARIE-PAULE**
A.T.S.E.M. 2ème classe, MAIRIE de PONT SAINTE MAXENCE
- **Madame TOULLIEZ MARTINE née LABASSE**
Aide-soignante de classe exceptionnelle,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame TRIOUX MARTINE née POULAIN**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur TROUART JEAN-MARIE**
Agent technique principal de 1ère classe,
MAIRIE de VERNEUIL EN HALATTE

gr

- **Madame TROUILLET FRANCESCA née GALKA**
Agent spécialisé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame TROUVE JANINE**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur VAILLANT CLAUDE**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame VAN HOORNE NELLY**
Maître ouvrier principal,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame VANDAMME MARGUERITE née CAROUX**
Aide-soignante de classe exceptionnelle, HOTEL DIEU DE PARIS
- **Madame VESTIEL SABINE née LEROY**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame VIDAILLET ELISABETH née TETARD**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de PONT SAINTE MAXENCE
- **Monsieur WALLET PAUL**
Agent technique principal, MAIRIE de SENLIS
- **Madame WEISSE HENRIETTE née NIEDOSTATEK**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur WEYMEERSCH PATRICE**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame ZEBINA MARIE-CLAIRE née ISIDORE**
Aide-soignante, HOPITAL SAINT ANTOINE de PARIS
- **Monsieur ZUCHETTO BRUNO**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE

Médaille OR

- **Madame ABREU COLETTE née LAINE**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame BETHUNE FRANÇOISE**
Cadre de santé assistante médico-technique, CONSEIL GENERAL DE SEINE
SAINT DENIS

87 -

- **Madame BLIN NICOLE**
Adjoint administratif principal,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur BLOIS DIDIER**
Agent chef, CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame BONNELLE LYDIE née DEMAILLY**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame BOULOGNE NADINE**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur BROUDIN JEAN-LUC**
Infirmier cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame BUSQUERES ARLETTE née BOVERY**
Infirmière cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame CADET CHRISTINE**
Infirmière cadre supérieur de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur CANAL PHILIPPE**
Directeur des services techniques, MAIRIE de SENLIS
- **Madame COLLERY ANNIE née LEROY**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame COLLERY BERNADETTE née ALLET**
Secrétaire médicale de classe normale,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur CORBEL PATRICK**
Adjoint de direction, MAIRIE de MONTATAIRE
- **Madame DAMY REJANE**
Adjoint administratif principal,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DARGENT JEAN-MARC**
ETAPS hors classe, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur DEBACQ PATRICK**
Attaché principal, MAIRIE de GOUVIEUX

32-

- **Madame DEJONGHE MURIELLE**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DEMONT MARIE-LAURE née DURAND**
Aide-soignante de classe exceptionnelle, MAIRIE de BEAUVAIS
- **Madame DEPROST JOCELYNE née DELAMARRE**
Aide-soignante auxiliaire de puériculture de classe exceptionnelle,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DERISBOURG DIDIER**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DIZENGREMEL YVES**
Infirmier cadre supérieur de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DUCHEMIN CHANTAL née ROGNON**
Secrétaire médicale de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur DUCHESNE GUY**
Ouvrier professionnel qualifié,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame DURIEUX ANDRÉE**
Attachée principale, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur DZIKOWSKI GÉRARD**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Madame GOURDEL BRIGITTE**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame GRATIAN ADELE née TESTU**
Auxiliaire de puériculture et de soins principale, VILLE de PARIS
- **Monsieur HAINAUT JEAN-JACQUES**
Agent supérieur d'exploitation, VILLE de PARIS
- **Monsieur JUBIN PATRICK**
Infirmier psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame LAMART MICHELE née CARON**
A.T.S.E.M. principal 2ème classe, MAIRIE de SENLIS
- **Monsieur LANIS LUCIEN**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE de COMPIEGNE

- **Monsieur LAVALLEE JEAN-LUC**
Ouvrier professionnel qualifié hors activité,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur LEU YANN**
Technicien supérieur hospitalier,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur LHERMITTE MARCEL**
Maître ouvrier principal,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur LIMIER GERARD**
Infirmier de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-ANNE de PARIS
- **Madame LOPIN CHANTAL née HOMEHR**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de CHOISY AU BAC
- **Madame MARFOUTINE ANNIE**
Adjoint des cadres de classe normale, CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL DES PORTES DE L'OISE à BEAUMONT SUR OISE
- **Madame MORIN CORINNE née SOURIS**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE de CHAMBLY
- **Monsieur NOYELLE DIDIER**
Agent chef,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame PÉRU PATRICIA née BÉCU**
Attachée territoriale de 1ère classe, MAIRIE de CHOISY AU BAC
- **Madame PIERRE BERNADETTE née RUELLE**
Rédacteur chef, S.I.A.R.P de PONTOISE
- **Madame PILON FRANCINE née MORETTI**
Adjoint des cadres de classe exceptionnelle,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame QUETIER MADELEINE née LANGELUS**
Adjoint des cadres de classe normale, CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL DES PORTES DE L'OISE de BEAUMONT SUR OISE
- **Monsieur QUETU ROGER**
Maître ouvrier principal,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame ROBIN MARIE-CLAUDE**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur RODARI JEAN-PAUL**
Agent supérieur d'exploitation, VILLE de PARIS

- **Madame ROGEZ MARIE-JOSE née VAN ELSUVE**
Aide soignante de classe exceptionnelle,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur RUBINSZTAJN LOUIS**
Conseiller territorial des APS, MAIRIE de GOURNAY EN BRAY
- **Monsieur RUIN JEAN-LOUIS**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame SCHOOREL CLAUDINE née CUILLERIER**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur SERVOTTE GEORGES**
Aide-soignant de classe exceptionnelle,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur TANGUY JACQUES**
Infirmier cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur TOMASINI PHILIPPE**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame TONDU VIVIANE née DARCAIGNE**
ASH, CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur VAILLANDET MURIEL**
Technicien supérieur hospitalier chef,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur VASSAUX DANIEL**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de COMPIEGNE
- **Monsieur VELLA EDMOND**
Infirmier cadre de santé,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame VILLEMOT NADIA née THIELLAND**
A.T.S.E.M. de 1ère classe, MAIRIE de BEAUMONT SUR OISE
- **Monsieur VILLETTE PIERRE**
Maître ouvrier,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Monsieur WATTINCOURT DOMINIQUE**
Conseiller des APS, MAIRIE de COMPIEGNE

- **Madame WISNIEWSKI MADELEINE née CHAUVEL**
Adjoint administratif principal,
CENTRE HOSPITALIER INTERDEPARTEMENTAL de CLERMONT
- **Madame ZYLA MARIE-CHRISTINE**
Ouvrier professionnel qualifié, HOPITAL LOCAL de CREVECOEUR LE GRAND

Article 3 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Beauvais, le 07 juillet 2008

Le Préfet,

signé

Philippe GRÉGOIRE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'OISE

Délégation de signature donnée à Monsieur Alain CHEVREL,
Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise

responsable d'Unité Opérationnelle (UO)

pour l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses imputées
sur le programme n°139 "enseignement scolaire privé du premier et second degrés"
du BOP central relevant du ministère de l'éducation nationale

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié ;

VU le décret du 20 décembre 2004 portant nomination de M. Alain CHEVREL, en qualité d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise ;

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant M. Philippe GRÉGOIRE, préfet de l'Oise ;

VU l'arrêté du 7 janvier 2003 du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Alain CHEVREL, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise, en tant que responsable de l'Unité Opérationnelle, pour procéder à l'ordonnement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat relevant du programme n°139 "enseignement scolaire privé du premier et second degrés" du BOP central.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et le cas échéant des opérations relatives aux recettes.

ARTICLE 2 : Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un avis est préalablement requis ;
- les décisions de passer outre ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

ARTICLE 3 : En tant que responsable d'Unité Opérationnelle, le délégataire m'adressera un compte-rendu semestriel d'utilisation des crédits alloués.

ARTICLE 4 : La signature de l'agent habilité est accréditée auprès du comptable payeur.

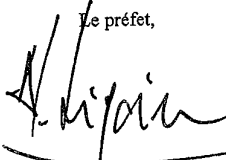
ARTICLE 5 : Toute disposition antérieure contraire au présent arrêté est abrogée.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 7 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Oise et l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise, en tant que responsable d'Unité Opérationnelle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et dont une copie sera adressée :

- au ministre de l'éducation nationale,
- au trésorier-payeur général de la région Picardie ;
- au trésorier-payeur général de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 18 juin 2008

Le préfet,

Philippe GRÉGOIRE



PREFECTURE DE L'OISE

Délégation de signature donnée à Monsieur Alain CHEVREL,
Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise

responsable d'Unités Opérationnelles (UO)
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des programmes :
- n°140 " enseignement scolaire public 1^{er} degré" ;
- n°141 " enseignement scolaire public 2nd degré " ;
- n°214 " soutien de la politique de l'éducation nationale" ;
- n°230 "vie de l'élève" ; relevant de Budgets Opérationnels de Programmes (BOP)
régionaux du ministère de l'éducation nationale

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié ;

VU le décret du 20 décembre 2004 portant nomination de M. Alain CHEVREL, en qualité d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise ;

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant M. Philippe GRÉGOIRE, préfet de l'Oise ;

VU l'arrêté du 7 janvier 2003 du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Alain CHEVREL, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise, en tant que responsable d'Unités Opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat relevant des programmes :

- n°140 "enseignement scolaire public 1^{er} degré" ;
- n°141 "enseignement scolaire public 2nd degré" ;
- n°214 "soutien de la politique de l'éducation nationale" ;
- n°230 "vie de l'élève".

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et le cas échéant des opérations relatives aux recettes.

ARTICLE 2 : Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un avis est préalablement requis ;
- les décisions de passer outre ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

ARTICLE 3 : En tant que responsable d'Unités Opérationnelles, le délégataire m'adressera un compte-rendu semestriel d'utilisation des crédits alloués.

ARTICLE 4 : La signature de l'agent habilité est accréditée auprès du comptable payeur.

ARTICLE 5 : Toute disposition antérieure contraire au présent arrêté est abrogée.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 7 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Oise et l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise, en tant que responsable d'Unité Opérationnelle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et dont une copie sera adressée :

- au recteur de l'académie d'Amiens, responsable de BOP ;
- au trésorier-payeur général de la région Picardie ;
- au trésorier-payeur général de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 18 juin 2008

Le préfet,

Philippe GRÉGOIRE

39-

60-

Délégation de signature donnée à Monsieur Alain DE MEYERE,
Ingénieur en chef des ponts et chaussées,
Directeur départemental de l'équipement de l'Oise

responsable d'unité opérationnelle

Pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur les titres III et V
du programme 207 «sécurité routière», BOP régional «sécurité routière»
du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

-:-

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n°90-232, modifié du 15 mars 1990 portant application de l'article 69 de la loi de finances pour 1990 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce «opérations industrielles et commerciales des DDE et des DRE» ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'État ;

VU le décret du 30 juin 2005 portant nomination de Monsieur Philippe GRÉGOIRE, préfet de l'Oise ;

VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère des transports, de l'équipement et de la mer ;

VU l'arrêté du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer du 9 mars 2004 portant nomination de Monsieur Alain DE MEYERE, ingénieur en chef des ponts et chaussées et directeur départemental de l'équipement de l'Oise ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à M. Alain DE MEYERE, directeur départemental de l'équipement de l'Oise, en tant que responsable d'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur les titres III et V du programme 207 «sécurité routière», BOP régional «sécurité routière», afin de conduire les actions relatives au fonctionnement de la cellule éducation routière et aux actions d'éducation routière.

Sont comprises dans ce BOP les actions suivantes :

N°1 : Observation, prospective et réglementation ;

N°2 : Démarches interministérielles et communications (mise en œuvre de plans de prévention des risques routiers PPRR,.....) ;

N°3 : Éducation routière (fonctionnement) ;

N°4 : Gestion du trafic et information routière (sous action 40 du contrat de plan).

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

ARTICLE 2 : Demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un avis est préalablement requis ;
- les décisions de passer outre ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

ARTICLE 3 : En tant que responsable d'unité opérationnelle, le délégataire m'adressera un compte-rendu semestriel d'utilisation des crédits alloués.

ARTICLE 4 : La signature de l'agent habilité est accréditée auprès du comptable payeur.

ARTICLE 5 : Toute disposition contraire antérieure au présent arrêté est abrogée.

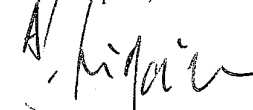
ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Oise et le directeur départemental de l'équipement de l'Oise, en tant que responsable d'unité opérationnelle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et dont une copie sera adressée :

- au directeur régional de l'équipement, responsable du BOP au niveau régional ;
- au trésorier-payeur général de la région Picardie ;
- au trésorier-payeur général de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 25 juin 2008

Le préfet,


Philippe GRÉGOIRE



PREFECTURE DE L'OISE

Secrétariat général
Service des ressources humaines, finances et
logistique
Bureau des ressources humaines et de la
communication interne

Arrêté fixant la liste des candidats admis au recrutement
d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe
du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (service déconcentré - préfecture)
par la voie du « parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale,
hospitalière et de l'Etat » (PACTE) pour la Préfecture de l'Oise

LE PREFET DE L'OISE

Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance du 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction
publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale,
hospitalière et de l'Etat » (PACTE) ;

Vu la loi 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité des femmes et des hommes ;

Vu la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie
et au dialogue social ;

Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables
aux agents non titulaires de l'Etat ;

Vu le décret 90-715 du 1^{er} août 1990 modifié relatif aux dispositions statutaires communes
applicables aux corps d'agents des services techniques des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2002-766 du 3 mai 2002 relatif aux modalités de désignation par
l'Administration, dans la Fonction Publique de l'Etat des membres des jurys et des comités de sélection
et de ses représentants au sein des organismes consultatifs ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 autorisant l'ouverture de certains corps et emplois de
fonctionnaires de l'Etat aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un
autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement
dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi du 84-
16 du 11 janvier 1984 susvisée ;

Vu le décret 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de
recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2005 relatif à la formation des tuteurs dans le cadre du parcours
d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat ;

Vu la circulaire du 14 septembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé
PACTE ;

1, place de la préfecture - 60022 Beauvais cedex
www.oise.pref.gouv.fr

A. Q.

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2008 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un
recrutement par la voie du PACTE pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe du
ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales (service déconcentré - préfecture) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 avril 2008 portant ouverture de recrutement d'un adjoint
administratif de 2^{ème} classe par la voie du « parcours d'accès aux carrières de la fonction publique
territoriale, hospitalière et de l'Etat » (PACTE) pour la Préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 mai 2008 portant création d'une commission de sélection
en vue de recrutement d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe par voie du parcours d'accès aux
carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction
publique de l'Etat (PACTE) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2008 autorisant les candidats à participer au
recrutement d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des
collectivités territoriales (service déconcentré - préfecture) par la voie du « parcours d'accès aux
carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat » (PACTE) pour la Préfecture de
l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 juin 2008 fixant la liste des candidats admissibles au
recrutement d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des
collectivités territoriales (service déconcentré - préfecture) par la voie du « parcours d'accès aux
carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat » (PACTE) pour la Préfecture de
l'Oise ;

Vu le procès-verbal de la délibération de la sous-commission de sélection en date du 5 juin
2008

Vu le procès-verbal de la délibération de la sous-commission de sélection en date du 26 juin
2008 ;

Sur la proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

A l'issue des phases de sélection et d'audition du recrutement par voie de PACTE, d'un adjoint
administratif de 2^{ème} classe pour la préfecture de l'Oise, poste affecté à l'antenne administrative de CREIL, la
sous-commission de sélection réunie les 5 et 26 juin 2008 a déclaré les candidats suivants, par ordre de mérite,
sur la liste d'aptitude :

1. Mademoiselle Evelyse EVRARD (liste principale)
2. Mademoiselle Gwendoline LECAT (liste complémentaire)
3. Mademoiselle Sabrina NEHER (liste complémentaire)
4. Mademoiselle Sarah BIREM (liste complémentaire)

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera
publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Beauvais, le 26 juin 2008

Pour le Préfet,
et par délégation,
La secrétaire générale

Signé Isabelle PÉTONNET



PREFECTURE DE L'OISE

Direction du développement des territoires
et de la cohésion sociale

Bureau du développement économique
et de l'aménagement du territoire

Commission départementale d'équipement commercial

Le Préfet de l'Oise
Officier de la Légion d'Honneur

VU le code de commerce ;

Vu la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée d'orientation du commerce et de l'artisanat ;

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

VU le décret n° 93-306 du 9 mars 1993 modifié relatif à l'autorisation d'exploitation commerciale de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 14, 45 et 57 ;

VU l'arrêté du 12 décembre 1997 fixant le contenu de la demande d'autorisation d'exploitation de certains magasins de commerce de détail ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2005 portant renouvellement de la commission départementale d'équipement commercial de l'Oise, paru au recueil des actes administratifs n° 12 bis du 20 décembre 2005 ;

Considérant l'empêchement du préfet et du secrétaire général de la préfecture à présider la commission départementale d'équipement commercial du mardi 8 juillet 2008 ;

Considérant l'urgence qui s'attache à l'examen des dossiers portés à l'ordre du jour de la séance précitée ;

Sur proposition du préfet de l'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1 – La présidence de la commission départementale d'équipement commercial du 8 juillet 2008 sera assurée par Monsieur Daniel ROUHIER, sous-préfet de CLERMONT.

ARTICLE 2 – Le préfet de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Beauvais, le 25 juin 2008

signé

Philippe GRÉGOIRE

PREFECTURE DE L'OISE

Direction des Relations avec les
Collectivités Locales
Bureau du Contrôle de la Légalité

Arrêté portant extension des compétences du syndicat
mixte de la vallée de l'Oise pour le transport et
le traitement des déchets ménagers et assimilés

LE PREFET DE L'OISE

Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 5711-1 à L. 5711-4 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 25 avril 1996 portant création du syndicat mixte de la vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération du 8 novembre 2007 par laquelle le comité du syndicat mixte a proposé d'étendre ses compétences à la "construction des déchetteries" ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de La Chapelle en Serval (19/02/2008), Plailly (13/12/2007) et des conseils communautaires des communautés de communes de l'Aire Cantilienne (15/02/2008), de l'agglomération Creilloise (31/01/2008), du Pays des Sources (19/12/2007), du Liancourtois (07/01/2008), des Pays d'Oise et d'Halatte (18/12/2007), de la Basse Automne (30/01/2008), du Pays de Senlis (07/02/2008), Pierre-Sud-Oise (14/02/2008) et La Ruraloise (20/12/2007) donnant un avis favorable au transfert de la compétence "construction des déchetteries" au syndicat mixte ;

Considérant que les dispositions de l'article L.5211- 17 du code général des collectivités territoriales sont respectées ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Les compétences du syndicat mixte de la vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont étendues à la construction des déchetteries.

.../

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfet de Clermont, Compiègne et Senlis, le trésorier-payeur général de l'Oise, le président du syndicat mixte de la vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, les maires des communes et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Beauvais, le 4 mars 2008

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,

Signé

Isabelle PÉTONNET

DW



Direction des relations avec les collectivités territoriales
Bureau de la légalité et de l'intercommunalité

Arrêté portant modification des statuts de
l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne (USEDA)

Le Préfet de l'Aisne,

Le Préfet de l'Oise,
Officier de la Légion d'Honneur,

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-17 et L 5211-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 1973 modifié portant création de l'USEDA,

Vu la délibération du 4 octobre 2007 par laquelle le comité syndical décide de modifier les statuts du syndicat,

Vu les délibérations des communes se prononçant sur cette modification dont la liste est jointe en annexe 1 du présent arrêté,

Considérant qu'à défaut de délibération dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical faite au maire de chaque commune adhérente, l'avis des conseils municipaux est réputé favorable,

Considérant que les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales sont remplies,

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures des départements de l'Aisne, de l'Oise et des Ardennes,

ARRETTENT :

Article 1^{er}- L'article 4 des statuts de l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne est modifié et rédigé ainsi qu'il suit :

4-1 Compétence obligatoire au titre de l'électricité

En qualité d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité, ainsi qu'à la production et à la fourniture d'électricité, le syndicat exerce la compétence mentionnée à l'article L 2224-31 du code général des collectivités territoriales.

4-2 Compétences optionnelles

Les membres peuvent choisir une ou plusieurs compétences optionnelles parmi celles énoncées ci-après :

1/4

47

2

48

4-2-1 L'éclairage public

La compétence éclairage public est divisée en deux sous-compétences :

A/ Les travaux et études sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des stades et des illuminations de sites ou de monuments :

B/ La maintenance ainsi que l'exploitation des installations d'éclairage public (entretien préventif, dépannage, fonctionnement) y compris l'achat d'énergie liée à l'éclairage public.

4-2-2 La signalisation lumineuse

Cette compétence comprend les études, les travaux, la maintenance et l'exploitation de la signalisation lumineuse (entretien préventif, dépannage, fonctionnement y compris l'achat d'énergie lié à la signalisation lumineuse).

4-2-3 La mise en souterrain des réseaux de télécommunications

Etude et travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

4-2-4 Le gaz

A/ Le syndicat exerce, à la place des membres qui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi qu'à la fourniture de gaz.

B/ Achat de gaz à l'usage des bâtiments publics

Cette compétence comprend notamment l'achat de gaz dans l'optique de l'ouverture du marché et la possibilité qui pourrait être donnée aux collectivités locales de se grouper pour acheter le gaz. La consommation serait mutualisée et permettrait une négociation du prix d'achat.

4-2-5 Maîtrise de l'énergie

La réalisation des études et diagnostics relatifs à la maîtrise de l'énergie dans les installations communales, la présentation de dossiers aux organismes compétents en matière de maîtrise de l'énergie et le suivi des travaux de rénovation, de mise en conformité ou de création.

4-2-6 Production et distribution de chaleur

La réalisation d'installations de production et de distribution publique de chaleur produite principalement à partir du bois.

4-2-7 Production d'énergie et de chaleur

La réalisation d'installations de production d'énergie et de distribution publique de chaleur à partir d'installations alimentées par la biomasse.

Article 2 - L'article 6 des statuts de l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne est modifié et rédigé ainsi qu'il suit :

6-1 Transfert de compétences

La prise de compétences s'opère dans les conditions suivantes :

A - Le syndicat exerce la compétence visée à l'article 4-1 à la place des communes.

B - Pour les autres compétences, toute commune ayant transféré au syndicat la compétence visée à l'article 4-1 peut également lui transférer une ou plusieurs autres compétences dans les conditions visées à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

C - Toute commune non membre de l'USEDA mais souhaitant y adhérer et qui exerce la compétence visée à l'article 4-1 doit transférer à l'USEDA. Elle peut également lui transférer une ou plusieurs des autres compétences.

D - Pour la compétence « maintenance et exploitation des installations d'éclairage public » visée à l'article 4-2-1/B, seules les communes ayant transféré la compétence « maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public » visée à l'article 4-2-1/A peuvent y adhérer.

Le transfert de compétences prend effet le premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante de la commune portant transfert de la compétence devient exécutoire.

6-2 Reprise de compétences

Les reprises de compétences se font dans les conditions suivantes :

- En matière de distribution publique de gaz, aucune reprise de compétence ne peut être effectuée avant l'échéance fixée par le cahier des charges concession « gaz » et ce, sous réserve d'un préavis antérieur à un an à la date d'expiration de ce cahier des charges.

- Les autres compétences optionnelles ne peuvent pas être reprises au syndicat par une personne morale membre pendant une durée de six ans à compter de leur transfert au syndicat.

- La reprise peut concerner soit l'une ou l'autre des compétences à caractère optionnel définies aux articles 4-2-1, 4-2-2, 4-2-3, 4-2-4, 4-2-5, 4-2-6 et 4-2-7.

- Le membre reprenant une compétence se substitue au syndicat dans les contrats souscrits par celui-ci.

- Le membre reprenant une compétence supporte les contributions relatives aux travaux effectués par le syndicat jusqu'à l'amortissement financier complet. L'organe délibérant du syndicat constate le montant de la charge de ces contributions lorsqu'il adopte le budget.

- La reprise de la compétence n'affecte pas la répartition de la contribution des membres aux dépenses d'administration générale du syndicat.

- La délibération du membre portant reprise de compétence est notifiée au président du syndicat par l'exécutif de ce membre. Le président en informe les maires.

Article 3 - Dans l'article 8-1 des statuts de l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne est ajouté le paragraphe suivant :

En matière d'éclairage public, la contribution des communes correspond à l'exercice des compétences exploitées. Elle est calculée sur les bases suivantes :

• Travaux et études :

La contribution est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non de consoles, nature des mâts et des lanternes) ;

• Maintenance et exploitation :

La contribution est calculée en fonction du nombre de points lumineux, de la durée de fonctionnement annuel et de la puissance installée.

En matière de signalisation lumineuse, la contribution est calculée en fonction du nombre de points de signalisation lumineuse, de la puissance installée et du nombre d'heures de fonctionnement.

69

60



PREFECTURE DE L'OISE

Direction des relations avec les
collectivités locales
Bureau du contrôle de la légalité

Arrêté portant extension du périmètre
de l'établissement public foncier local
du département de l'Oise

LE PREFET DE L'OISE

Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 324-1 et suivants et R 324-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 21 mai 2007 portant création de l'établissement public foncier local du département de l'Oise et les statuts qui y sont annexés;

Vu les délibérations par lesquelles les conseils municipaux des communes de Agnetz (10/12/2007), Béthisy Saint Pierre (30/01/2008), Coye la Forêt (14/12/2007) et Porcheux (26/10/2007) ont décidé d'adhérer à l'établissement public foncier local ;

Vu la délibération du 19 février 2008 du conseil d'administration de l'établissement public foncier local se prononçant favorablement quant à l'adhésion de ces quatre communes ;

Vu les dispositions de l'article 9 des statuts de l'établissement public foncier local relatives à l'extension de son périmètre ;

Considérant que les communes susvisées remplissent les conditions prévues à l'article L 324-2 du code de l'urbanisme ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le périmètre de l'établissement public foncier local du département de l'Oise est étendu aux communes suivantes :

AGNETZ
BETHISY SAINT PIERRE
COYE LA FORET
PORCHEUX

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 - La répartition des communes dans les secteurs et le choix des compétences communales transférées sont indiqués dans l'annexe 2 : « LISTE DES COMMUNES PAR SECTEUR ».

Article 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 6 - Les secrétaires généraux des préfectures de l'Aisne, de l'Oise et des Ardennes, la trésorière-payeuse générale de l'Aisne, le président de l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

LAON, le 14 MARS 2008

Le Préfet de l'Aisne

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général,

Simone MIELLE

Le Préfet de l'Oise

Pour le préfet
et par délégation
la secrétaire générale

Isabelle PETONNET

Le Préfet des Ardennes

POUR LE PREFET,
LE SECRETAIRE GENERAL

Jean Luc BLONDEL

87-

.../

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfets de Clermont, Compiègne et Senlis, le trésorier-payeur général de l'Oise, le président de l'établissement public foncier local de l'Oise, les maires des communes et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale intéressés, le président du conseil général de l'Oise et le président du conseil régional de Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera notifiée et qui sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Beauvais, le 4 avril 2008

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,

Signé

Isabelle PÉTONNET

DW



Direction des collectivités locales
Bureau du contrôle de légalité et des structures territoriales

Arrêté portant adhésion de huit communes
à l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne (USEDA)

Le Préfet de l'Aisne,

Le Préfet de l'Oise,
Officier de la Légion d'Honneur,

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-18 et L 5211-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 1973 modifié portant création de l'USEDA,

Vu les délibérations des communes de MENNESSIS (le 18 avril 2007), FRIERES-FAILLOUEL (le 20 avril 2007), OGNES (le 4 mai 2007), PINON (le 11 mai 2007), LAON (le 24 septembre 2007), CHÂTEAU-THIERRY (le 26 septembre 2007), HIRSON (le 3 octobre 2007) demandant leur adhésion à l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne,

Vu les délibérations du comité syndical en date du 4 octobre 2007 acceptant l'adhésion des sept communes susvisées,

Vu la délibération de la commune de SINCENY (le 12 novembre 2007) demandant son adhésion à l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne,

Vu la délibération du comité syndical en date du 28 novembre 2007 acceptant l'adhésion de SINCENY,

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes se prononçant sur ces adhésions, dont la liste est jointe en annexe 1 et 2 du présent arrêté,

Considérant qu'à défaut de délibération dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical faite au maire de chaque commune adhérente, l'avis des conseils municipaux est réputé favorable,

Considérant que les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales sont remplies,

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures des départements de l'Aisne, de l'Oise et des Ardennes,

ARRETTENT :

Article 1^{er} - Est autorisée l'adhésion des communes de MENNESSIS, FRIERES-FAILLOUEL, OGNES, PINON, LAON, CHÂTEAU-THIERRY, HIRSON et SINCENY à l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne,

1/2

03

04

Article 2 - La liste des nouvelles communes adhérentes par secteur précisant les compétences transférées figure dans l'annexe 3 du présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 - Les secrétaires généraux des préfetures de l'Aisne, de l'Oise et des Ardennes, la trésorière-payeuse générale de l'Aisne, le président de l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Direction des Relations avec les
Collectivités Locales
Bureau du Contrôle de la Légalité

Arrêté portant modification des statuts du syndicat
intercommunal de regroupement scolaire de la Pierre Frite

LAON, le 15 AVR. 2008

LE PREFET DE L'OISE

Officier de la Légion d'Honneur

Le Préfet de l'Aisne

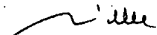
Le Préfet de l'Oise

Le Préfet des Ardennes

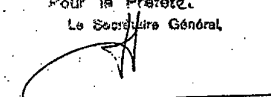
Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Pour le préfet
et par délégation
la secrétaire générale

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général


Simone MIELLE


Isabelle PETONNET


Jean Luc BLONDEL

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 5211-1 et suivants et L. 5212-1 à L. 5212-34 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 28 avril 1989 portant création du syndicat intercommunal de regroupement scolaire de la Pierre Frite ;

Vu la délibération du 16 avril 2008 par laquelle le comité syndical a proposé d'étendre ses compétences et de modifier la composition du comité syndical ;

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de CHAVENCON (09/05/2008), LAVILLETERTRE (05/05/2008) et MONNEVILLE (16/04/2008) donnant un avis favorable aux modifications proposées ;

Considérant que les dispositions des articles L.5211-17 et L. 5211-20-1 du code général des collectivités territoriales sont respectées ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les dispositions des articles 2 et 5 des statuts du syndicat intercommunal de regroupement scolaire de la Pierre Frite relatifs respectivement à l'objet du syndicat et à la composition du comité syndical sont modifiées ainsi qu'il suit :

«**Article 2** : Le syndicat a pour objet

- La gestion du service de l'enseignement public élémentaire et préélémentaire ;



PREFECTURE DE L'OISE

Direction des relations avec les
collectivités locales
Bureau du contrôle de la légalité

Arrêté portant modification des compétences
de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne

LE PREFET DE L'OISE

Officier de la Légion d'Honneur

- Le règlement des dépenses de fonctionnement, y compris l'entretien des classes, à l'exclusion des bâtiments annexes ;
- Le règlement des dépenses concernant l'équipement nécessaire à la pédagogie ;
- La rémunération des emplois créés par le syndicat et le versement de l'indemnité au receveur du syndicat ;
- L'organisation d'activités extra scolaires ;
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de services de restauration et d'accueil périscolaires ;
- Le règlement des dépenses d'investissement liées à la construction d'un bâtiment à l'usage d'accueil et de restauration périscolaires sur un terrain mis à disposition du syndicat par la commune de Monneville. »

Article 5 : Chaque commune est représentée au comité syndical par quatre délégués titulaires et un délégué suppléant."

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la préfecture, le trésorier-payeur général de l'Oise, le président du syndicat intercommunal de regroupement scolaire de la Pierre Frite et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Beauvais, le 2 juin 2008

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Signé

Isabelle PÉTONNET

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L.5214-1 à L.5214-29 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 26 décembre 1994 portant création de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne ;

Vu la délibération du 12 octobre 2007 par laquelle le conseil de communauté a proposé de modifier et d'étendre ses compétences ;

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes d'APREMONT (14/12/2007), AVILLY SAINT LEONARD (03/12/2007), CHANTILLY (16/05/2008), COYE LA FORET (14/12/2007), GOUVIEUX (29/11/2007), LAMORLAYE (11/01/2008) et VINEUIL SAINT FIRMIN (18/12/2007) approuvant les modifications proposées ;

Considérant que les dispositions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales sont respectées ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les compétences de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne sont modifiées et étendues ainsi qu'il suit :

.../

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- Réflexions et études en commun à propos de toute question ayant trait à l'aménagement du territoire (à l'exclusion des PLU et du SCOT) concernant la population de l'Aire Cantilienne et touchant géographiquement au moins 4 territoires communaux ;
- Transport public intercommunal : étude, réalisation et gestion d'un réseau de transport interurbain complémentaire aux réseaux communaux existant au 1^{er} juin 2006.

Développement économique

- Promotion globale de l'Aire Cantilienne ;
- Activité hippique : gestion, développement d'équipements et promotion de l'activité hippique ;
- Etudes et mise en place d'une éventuelle maison de l'emploi dans le cadre de l'interterritoire ;
- Toutes actions de communication, d'animation, d'information et de formation à caractère intercommunal, qui s'avèreraient justifiées et bénéfiques aux entreprises de l'Aire Cantilienne à l'exception des opérations d'ordre strictement communal.
- Coordination des animations en matière de tourisme sur le territoire de l'Aire Cantilienne à l'exception des actions strictement communales (la taxe de séjour reste de compétence communale).

Compétences optionnelles

Environnement

- Collecte et traitement des ordures ménagères comprenant la mise en place de nouveaux modes de collectes sélectives, de tris et de valorisation des déchets ménagers ;
- Concertation et études sur toute question ayant trait à la protection et à la mise en valeur de l'environnement concernant la population de l'Aire Cantilienne et touchant géographiquement au moins 4 territoires communaux. Ces études doivent se faire en cohérence avec le "parc naturel régional Oise-Pays de France".

Autres compétences

- Participation financière à la gestion des collèges et leurs équipements dans le respect des compétences du conseil général ;
- Participation financière à la gestion des centres de secours et de lutte contre l'incendie au travers du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;
- Toutes actions de communication, d'animation, d'information et de formation à caractère intercommunal, qui s'avèreraient justifiées et bénéfiques à la population de l'Aire Cantilienne et qui ont pour origine et concernent au moins 4 communes de l'Aire Cantilienne, à l'exception des opérations d'ordre strictement communal ;
- Réalisation et gestion de toutes études et opérations qui seraient confiées conventionnellement à la communauté de communes, par une ou plusieurs communes adhérentes.

.../

2

59

Equipements

- Etude, réalisation et gestion de tout équipement sportif, culturel, touristique et de tout autre équipement dont la capacité d'accueil excède les seuls besoins de la commune d'implantation et s'inscrit dans les orientations de la communauté de communes. Cette définition exclut tout équipement existant au 1^{er} juin 2006 exception faite :
 - du centre aquatique intercommunal, situé 1 allée de la piscine à Gouvieux ;
 - de la réalisation de pistes cyclables selon le plan joint en annexe des statuts ;
 - de l'éco-station située à Lamorlaye ;qui sont déclarés d'intérêt communautaire.
- Création, aménagement et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune de Gouvieux, en conformité avec la localisation et le règlement intérieur adoptés.
- Etude, installation et maintenance de matériel de vidéosurveillance sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants

Eau et Assainissement

- Etude technique et financière de faisabilité du transfert des compétences eau et assainissement collectif et non collectif à la communauté de communes de l'Aire Cantilienne.

Habitat - Logement

- Réflexions et études sur les questions liées à l'habitat et à la politique du logement sur le territoire de l'Aire Cantilienne

Petite enfance

- Etude pour la création et la gestion de relais d'assistantes maternelles

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Senlis, le trésorier-payeur général de l'Oise, le président de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Beauvais, le 12 juin 2008

Signé

Philippe GREGOIRE

69